



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1728

Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la fourniture de matériels audiovisuels et électroménagers et prestations associées

Direction de la Commande Publique

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1728 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE CCAS DE LYON POUR
LA FOURNITURE DE MATERIELS AUDIOVISUELS ET
ELECTROMENAGERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES
(DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1313 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé la convention de groupement de commandes avec le CCAS pour la fourniture de matériels audiovisuels et prestations associées.

Au cours des premières actions achat, il est apparu pertinent d'intégrer l'électroménager dans cette procédure.

Aussi, l'objet de la convention de groupement de commandes est modifié comme suit : « fourniture de matériels audiovisuels et électroménagers et prestations associées », en lieu et place de « fourniture de matériels audiovisuels et prestations associées ».

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8 ;

Vu la délibération n° 2015/1313 du 28 septembre 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Ouï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1. L'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes susvisé, établi entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon, relatif à la fourniture de matériels audiovisuels et prestations associées, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé, pour la Ville de Lyon, à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM